

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 mai 2016

DATE DE CONVOCATION : 13 mai 2016

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALoud, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Rémi DELSANTE, Christian DUPONT, Valérie FERRARINI, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Hervé LEMOS, Arnaud MANIGLIER, Jean-Claude MONTCHARMON, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Laurence NENNIG, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Christelle DAVID (pouvoir donné à Christian DUPONT), Véronique FOREL (pouvoir donné à Marion COMTE), Jean-Michel PASQUIER (pouvoir donné à Sandrine TRINCAT), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIoux), Nathalie RIOU (pouvoir donné à Valérie FERRARINI)

SECRETARE : Marie-Hélène CHAVES



Monsieur le maire a demandé au Conseil l'approbation :

- Du procès verbal de la séance du 28 avril 2016

Vote : 23 voix Pour

6 voix Contre (*Mmes TRINCAT, NENNIG, FRACHON BOURQUI, M. RUBIN DELANCHY, PASQUIER, PERY*)

• DECISIONS MUNICIPALES :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

DM2016_04_10: Autorisation de se faire représenter par Maître Pierre-Stéphane REY contre 2 procédures contentieuses engagées contre les délibérations du 06 novembre 2015

Il a été décidé de **se faire représenter par Maître Pierre-Stéphane REY**, cabinet Itinéraires Droit Public **pour défendre la commune contre les requêtes déposées d'une part :**

- Par M Lilian RUBIN-DELANCHY et autres aux fins d'annulation de la délibération du conseil municipal du 6 novembre 2015 autorisant M le Maire à signer un protocole d'accord avec la société Halpades ;

- D'autre part, par M. BOCHU Michel et autres aux fins d'annulation de la délibération du conseil municipal du 6 novembre 2015 portant approbation de la modification n° 7 du POS

DM2016_04_11 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune contre la requête déposée au greffe du Tribunal Administratif de Grenoble par la préfecture de Haute Savoie

Il a été décidé de **se faire représenter par Maître Thibault SOLEILHAC**, de la SELARL Helios Avocats- 6 Rue Plat -69002 LYON **pour défendre la commune contre le requête déposée au greffe du Tribunal Administratif de Grenoble par la préfecture de Haute Savoie** aux fins d'annulation de la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2015 décidant de l'adhésion de la commune de Marignier à l'EPFL 74

Le Conseil,

A APPROUVÉ, les comptes de gestion 2015 du percepteur dont les valeurs sont identiques à celles des comptes administratifs présentés.

A ARRÊTÉ, les résultats définitifs 2015 tels que résumés ci-dessous :

Budget Principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		129 457.08		616 872.93	0.00	746 330.01
Opérations de l'exercice	4 929 921.99	5 517 910.13	3 751 293.33	3 923 334.28	8 681 215.32	9 441 244.41
TOTAUX	4 929 921.99	5 647 367.21	3 751 293.33	4 540 207.21	8 681 215.32	10 187 574.42
Résultats de clôture		717 445.22		788 913.88		1 506 359.10
Restes à réaliser			1 030 080.00	0.00	1 030 080.00	
TOTAUX CUMULES	0.00	717 445.22	1 030 080.00	788 913.88	1 030 080.00	1 506 359.10
RESULTATS DEFINITIFS		717 445.22	241 166.12			476 279.10

Budget de l'Eau

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0.00	289 924.81		289 924.81	0.00
Opérations de l'exercice	560 164.66	784 477.56	166 356.71	483 818.12	726 521.37	1 268 295.68
TOTAUX	560 164.66	784 477.56	456 281.52	483 818.12	1 016 446.18	1 268 295.68
Résultats de clôture		224 312.90		27 536.60		251 849.50
Restes à réaliser			29 000.00	0.00	29 000.00	
TOTAUX CUMULES	0.00	224 312.90	29 000.00	27 536.60	29 000.00	251 849.50
RESULTATS DEFINITIFS		224 312.90	1 463.40			222 849.50

Budget de l'Assainissement

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	61 893.03		652 597.40		714 490.43	0.00
Opérations de l'exercice	591 311.24	794 379.38	70 719.15	837 288.40	662 030.39	1 631 667.78
TOTAUX	653 204.27	794 379.38	723 316.55	837 288.40	1 376 520.82	1 631 667.78
Résultats de clôture		141 175.11		113 971.85		255 146.96
Restes à réaliser			0.00	0.00		
TOTAUX CUMULES	0.00	141 175.11	0.00	113 971.85	0.00	255 146.96
RESULTATS DEFINITIFS		141 175.11		113 971.85		255 146.96

A APPROUVÉ les comptes administratifs 2015 présentés

A APPROUVÉ le bilan d'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement.

A DÉCIDÉ que les résultats de fonctionnement constatés sur le budget général, le budget de l'eau et le budget de l'assainissement seront repris de la façon suivante :

BUDGET GENERAL

- 788 913,88 € seront affectés au *compte 001 « excédent d'investissement reporté »*
- 241 166,12 € seront affectés au *compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »*
- 476 279,10 € seront affectés au *compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »*

BUDGET DE L'EAU

- 27 536,60 € seront affectés au *compte 001 « excédent d'investissement reporté »*
- 1 463,40 € seront affectés au *compte 1068 « autres réserves »* pour couvrir le besoin de financement des investissements
- 222 849,50 € seront affectés au *compte 002 « excédent d'exploitation reporté »*

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

- 113 971,85 € seront affectés au *compte 001 « excédent d'investissement reporté »*
- 141 175,11 € seront affectés au *compte 002 « excédent d'exploitation reporté »*

Vote : 22 Pour

6 Abstentions (Mmes Isabelle FRACHON BOURQUI, Laurence NENNIG, Sandrine TRINCAT, MM. Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Lilian RUBIN-DELANCHY)

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A APPROUVÉ l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à demander les dérogations nécessaires

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

Affiché du 26 mai 2016
au